



www.douane.gov.dz

وزارة المالية
المديرية العامة للجمارك
Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES TEBESSA
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES D'OUM EL BOUAGUI
RECETTE DES DOUANES D'OUM EL BOUAGUI

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le 25 du mois d'aout deux mille seize, à partir de **09h:00**, au siège de la Direction Régionale des douanes à Constantine size à la cité Zouaghi Slimane Constantine, à la vente aux enchères publiques des marchandises consistants en :

- Véhicules touristiques et utilitaires;

- Camions
- Motocycles
- Pièces de rechanges neuves pour véhicules
- MP4 neuf
- Carte mémoires neuves
- Ecouteurs neufs

N.B : La visite de marchandise s'effectuera au niveau du siège de l'inspection divisionnaire des douanes à Oum El Bouagui.

CONDITION DE VENTE

- 1- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou par chèque certifié.
- 2- Les frais d'enregistrement ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- 3- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- 4- Les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et à ses risques et périls.
- 5- Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- 6- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, pendant des heures de travail (soit le **23 et 24 / 08 / 2016**).
- 7- Sont admises comme enrichisseurs uniquement les personne titulaires d'un registre de commerce dont l'activité est liés à la nature des marchandises exposées à la vente (pour les lots suivants : pièces de rechanges pour véhicules, MP4, cartes mémoires, écouteurs).
- 8- L'Administration des Douanes se préserve le droit de retirer de la vente les marchandises n'ayant pas atteint une offre suffisante.

LE RECEVEUR DES DOUANES - OUM EL BOUAGUI